

Saint-Germain de la grange



Janvier 2012 - **Infos**

Editorial

Sommaire

ActualitésPages 2 à 6

Intercommunalité :
une position mûrement réfléchie et mesurée !

Nouvelle école maternelle :
une opportunité pour notre village

Commémoration du 11 novembre 1918

Visite du Sous-Préfet

Info RIAM

Attention aux déchets dans les collecteurs
d'eaux usées !

Informations pratiques.....Page 7

Rappel aux propriétaires de chiens

Appel à vigilance

Collecte des déchets verts

Cartes grises

Recensement militaire

Etat civilpage 8

Agendapage 8

Bulletin municipal

Directeur de la Publication :
Bertrand HAUET

Réalisation :
Commission Communication

1 rue de la Mairie
78640 Saint-Germain de la Grange

Tél. : 01.34.91.02.10 – Fax : 01.34.89.26.26
Courriel :
mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

Impression par nos soins

Dans le numéro de juin, je vous faisais part de nos préoccupations sur les évolutions de l'intercommunalité et les profonds bouleversements que les nombreuses réformes de l'Etat font, et vont faire peser sur les communes. Menaces ou opportunités, agir ou subir, c'est bien dans ce cadre que votre Conseil municipal a choisi de prendre son destin en mains et d'être sur le terrain de l'action plutôt que sur celui des lamentations.

Soyons clairs et directs, l'Etat impulse des changements radicaux pour les collectivités. Si notre expérience d'élus responsables nous fait dire que des réformes sont nécessaires, notre connaissance du terrain nous amène à penser que la façon de les mettre en œuvre aujourd'hui est plus que maladroite : des propositions de schémas de regroupement imposés, dans la précipitation, avec une méconnaissance du terrain, et sans vision construite de la façon de relever les nombreux challenges qui attendent nos collectivités, dans vingt, trente ans, ou plus.

Nous voulons être acteurs de notre devenir, c'est pourquoi vous trouverez dans ce numéro toutes les informations relatives aux réflexions et aux positions de vos élus dans cette mouvance des réformes. Vous pourrez constater qu'une réflexion de fond a été menée par les élus du Conseil municipal, que je salue pour la qualité du travail accompli, mais aussi pour le courage de leurs positions.

Bien entendu, ce sujet majeur pour le futur de notre commune, et le temps consacré aussi bien en débats internes qu'externes, ne s'est pas fait au détriment des projets majeurs d'actualité pour notre village. Voilà pourquoi, vous trouverez également dans ce numéro, une présentation de l'avancement du projet de rapprochement de l'école maternelle au plus près du groupe scolaire Jules Gohard de l'école élémentaire et de sa cantine. Ce projet, qui a été présenté au Conseil général, et est soutenu par ce dernier dans le cadre du dispositif exceptionnel de soutien aux écoles. Monsieur Hervé Planchenault, notre Conseiller général, nous a écrit quelques lignes sur les motivations de ce soutien.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

Bertrand HAUET

Maire

Vice-Président de Coeur d'Yvelines

Intercommunalité : Une position mûrement réfléchie et mesurée !

Lors de sa séance du 21 juillet 2011, le Conseil municipal de Saint-Germain de la grange a **lémis un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet des Yvelines. Celui-ci prévoit un groupement intercommunal à 31 communes dont le périmètre est composé des 29 communes du canton actuel de Montfort l'Amaury, de Thiverval-Grignon (déjà dans Cœur d'Yvelines) et de Gambais à l'Ouest du Canton.**

Pour nous, l'Intercommunalité est depuis plusieurs années une structure incontournable, que nous avons envisagée comme une opportunité constructive et non comme une contrainte subie.

Historique : Saint-Germain de la grange et l'Intercommunalité

De 2000 à 2004 :

Plusieurs hypothèses d'intercommunalité, sont envisagées : vers l'est avec Plaisir, Les Clayes sous Bois, Villepreux, Thiverval-Grignon et Saint-Germain de la grange, ou avec le Canton.

Les projets ne convergent pas, ni à l'échelle du canton, ni du côté de l'est. La démarche est reprise au profit d'une structure de taille raisonnable, qui débouchera sur « Cœur d'Yvelines » (6 communes et environ 20 000 habitants).

2004 :

Saint-Germain de la grange participera activement à la création de « Cœur d'Yvelines » (gouvernance, compétences envisagées, finances, ...) préservant les intérêts de notre commune.

De 2005 à 2010, on construit :

Le 1^{er} janvier 2005, « Cœur d'Yvelines » démarre à 6 communes, rejoint par Villiers Saint-Frédéric le 1^{er} janvier 2009.

Le choix de cette structure et de son fonctionnement ont parfaitement répondu à nos attentes et sont pleinement satisfaisants depuis sa mise en place :

- Une dimension à taille humaine et une gouvernance efficiente et équilibrée pour chaque commune,
- Le partage de priorités communes comme la préservation de notre environnement,
- La création de valeurs (services, emplois notamment) et la modération de la fiscalité pesant sur les foyers.

2010, premières rumeurs sur la réforme des collectivités territoriales :

Le maintien du périmètre actuel de « Cœur d'Yvelines » a toujours été pour nous la priorité. Mi 2010, une motion votée à l'unanimité de notre Conseil municipal, en a été la réaffirmation. L'ensemble des élus du canton ont partagé ce niveau de priorité en votant également cette motion. La première partie insistait sur notre volonté de conserver notre structure intercommunale dans sa composition actuelle, soit 7 communes.

En attendant le contenu de la loi sur la réforme des collectivités territoriales, qui arrivera tardivement le 16 décembre 2010, nombreuses sont les rumeurs sur une taille minimum d'intercommunalité (50 000 habitants), supérieure à celle de « Cœur d'Yvelines ». Dans un tel contexte, un deuxième volet de la motion (élargissement à l'ensemble du canton de Montfort l'Amaury) apparaissait comme un refuge face à toutes les incertitudes.

Ce que dit le texte de loi sur la réforme des collectivités territoriales

Lorsque le texte de loi de la réforme des collectivités territoriales a été publié, force est de constater qu'il ne remettait en cause, en aucun point, la possibilité de maintenir « Cœur d'Yvelines » dans son périmètre et son fonctionnement (seuil du nombre d'habitants fixé à 5000). En parallèle, la loi du 12 juillet 2010, issue du Grenelle de l'environnement nous a permis de constater les avancées positives pour la protection des territoires non urbanisés et la mise en place des outils pour le faire.

Rejet de la proposition de schéma du Préfet et demande de Saint-Germain de la grange de rejoindre une intercommunalité tournée vers l'est plutôt que vers l'ouest.

Pourquoi cette position ?

La délibération prise par le Conseil municipal comporte deux volets :

- rejet du schéma proposé par le préfet : une intercommunalité étendue à 31 ou 32 communes, (ou plus, ultérieurement), allant très à l'ouest, bien au-delà de notre bassin de vie actuel ou futur,
- contre-proposition de Saint-Germain de la grange : une intercommunalité à 5 communes, (ou une quinzaine maximum ultérieurement), tournée vers l'est, là où sont majoritairement les services et les zones d'emploi de nos habitants.

pour émettre un avis, le Conseil municipal a dédié six réunions de travail pour traiter ce dossier et élaborer sa position finale.

Nous avons voulu que « Cœur d'Yvelines » défende le maintien de notre Intercommunalité, autant dans sa taille actuelle que dans sa structure.

En juin, même si la majorité des communes de Cœur d'Yvelines était favorable à cette prise de position, nous avons constaté qu'elle n'était pas partagée unanimement, au sein de notre structure intercommunale.

Face à cette absence d'unanimité, et devant la proposition du Préfet, nous avons, au sein de notre Conseil municipal :

- estimé que le maintien de « Coeur d'Yvelines » risquait de ne pas être accepté,
- estimé que la loi du 12 Juillet 2010 nous prémunissait des risques sur la préservation de notre ruralité et de notre cadre de vie quelque soit le regroupement imposé,
- analysé les attentes de notre population sur le long terme,
- évalué les possibilités de rejoindre un regroupement qui resterait avec un nombre de communes limité pour espérer une gouvernance efficiente et un potentiel réaliste de compétences à partager,
- jugé sérieuse la menace de se voir à nouveau imposer un regroupement supplémentaire dans quelques années, ce qui nous conduirait probablement dans une structure

ouverte vers l'ouest du canton, avec quelques dizaines de communes supplémentaires, ce qui nous éloignerait encore plus de la zone d'attractivité et des attentes à long terme de nos habitants (emploi, transports, etc.).

Nous avons donc délibéré pour demander notre rattachement vers une intercommunalité qui nous permettrait de déboucher rapidement vers une structure de taille définitive, avec tout au plus quinze communes. En effet, après ce premier schéma, il serait envisagé un deuxième schéma, à plus long terme, afin de diviser encore par deux le nombre d'intercommunalités dans les Yvelines...

Quel calendrier pour la suite ?

Le Préfet a émis sa proposition de schéma départemental fin avril. Les communes avaient jusqu'à fin juillet pour approuver ou rejeter la proposition du Préfet. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale avait la possibilité de modifier le projet initial du Préfet. Cette assemblée, composée de grands élus

et de représentants de quelques collectivités territoriales n'a pas retenu la demande de Saint-Germain de la grange lors de ses récentes réunions.

Le Préfet va devoir déposer son projet définitif et nous comptons encore sur d'éventuelles discussions en 2012 pour être entendus.

Oui, mais...

Peut-on encore préserver l'identité du Canton dans son périmètre actuel ?

Avec la réforme des Collectivités territoriales, les cantons sont amenés à disparaître en 2014.

Par ailleurs, notre commune, à la frange « Est » du canton, fait l'objet, à la lueur d'un redécoupage de circonscription, d'un transfert de la 10^{ème} vers la 12^{ème} circonscription, qui sera effectif dès le 1^{er} janvier 2012.

Ne vaut-il pas mieux s'associer avec des communes de l'Ouest ?

Le périmètre (non définitif) proposé s'étend à l'opposé de notre bassin de vie.

Un étalement géographique trop important peut conduire à financer des services à la mauvaise échelle, pas aux bons endroits, et qui coûtent plus cher...

Une intercommunalité comportant plus d'une quinzaine de communes nous semble ingérable de façon efficace et réduirait fortement les chances que Saint-Germain de la grange soit représentée dans le bureau exécutif.

L'appartenance à une nouvelle communauté de communes va-t-elle conduire à l'augmentation de nos impôts ?

Les impôts et les dettes des communes avec lesquelles on s'associe restent de la responsabilité de chacune d'entre elles. Seules sont mises en commun les décisions concernant les financements des compétences et services transférés.

Quelles considérations majeures ont guidé les réflexions du Conseil municipal pour aboutir à ses conclusions d'une intercommunalité plutôt vers Plaisir que vers les petites communes de l'autre côté du Canton ?

Le premier réflexe, dans une situation d'incertitudes et de tensions comme nous le vivons dans ce type de dossier, serait de se croire protégé en se regroupant

uniquement avec des communes qui se ressemblent. C'est une position que beaucoup ont adoptée. Quant à nous, nous nous sommes questionnés sur les valeurs et les besoins à défendre pour nos habitants.

Cela se résume par trois domaines de réflexion sur lesquels nous avons cherché des réponses :

1 - l'environnement et le cadre de vie

A Saint-Germain de la grange, nous avons un cadre de vie privilégié, par le fait que 70 à 80 % de notre territoire est constitué de terres agricoles et d'espaces naturels. Désormais, la loi issue du Grenelle de l'Environnement donne des moyens de combattre le grignotage de ces espaces et de freiner l'étalement urbain.

2 - les services

Les besoins exprimés par nos habitants (de toutes générations), de services de plus en plus nombreux, sont un fait. A budget limité, pour augmenter le nombre des services, il est nécessaire d'en maîtriser le coût individuel. Pour cela, il vaut mieux se rapprocher de moyens existants, concentrés à proximité, plutôt que de compter sur une création de ces services, pour la plupart plus éloignés pour nos habitants, et qui seront aussi plus coûteux et plus difficiles d'accès.

3 - l'accès à l'emploi et à l'enseignement

Que ce soit pour l'emploi de nos actifs, pour l'enseignement supérieur de nos jeunes, ils sont majoritairement à l'est de notre commune, en direction de Saint-Quentin en Yvelines, Velizy, ou Paris. A l'avenir, les collectivités auront l'obligation de participer aux mesures qui permettent de relever les grands enjeux environnementaux. Par exemple, la mise en place de transports fluides, économiques et peu polluants va aussi nous concerner. Se voit-on financer le développement d'un plan de transports visant à desservir l'ouest du canton alors que les besoins de déplacement de nos habitants sont à l'opposé ?

Nouvelle école maternelle : Une opportunité pour notre village

Les jeunes enfants de la commune bénéficieront, au plus tard à la rentrée de septembre 2013, de nouveaux locaux pour faire leurs premières armes scolaires. En 2009, le Conseil municipal a délibéré pour acquérir un bâtiment ancien, en plein cœur de notre village, afin de rapprocher l'école maternelle du groupe scolaire élémentaire. Les travaux devraient démarrer dès 2012.

Une opportunité à saisir

Lorsque le Conseil municipal a appris la vente d'une propriété inoccupée depuis plusieurs années en cœur de village, il a saisi l'opportunité d'investir pour préserver le patrimoine ancien, en l'intégrant dans le patrimoine communal, et par là-même d'éviter toute construction de projets immobiliers disgracieux.

Ce rapprochement de nos deux écoles facilitera l'accès et la mutualisation des équipements périscolaires pour tous les élèves.

De plus, l'installation de l'école maternelle en cœur de village va permettre de répondre à l'obligation de retrait du minibus (qui ne satisfera plus aux contraintes réglementaires) effectuant les trajets entre les deux écoles plusieurs fois par jour.

Le bâtiment actuel, à proximité des lignes à haute tension, ainsi libéré, pourra être utilisé de façon ponctuelle pour accompagner le développement des activités associatives sur la commune.



Un établissement qui répond aux contraintes d'une école moderne



façade entrée

Le cahier des charges a été élaboré sous la conduite d'un Comité de Pilotage, constitué d'élus, en collaboration avec les principaux utilisateurs : enseignants et équipe des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

L'aménagement retenu prend en compte le retour d'expérience sur l'utilisation de l'école actuelle, et des besoins nouveaux exprimés.

Ainsi, les dispositions du bâtiment retiendront :

⇒ 4 salles de classe, dont une de taille plus conséquente, qui sera aménagée pour la garderie

⇒ 1 salle d'éveil et d'activités de près de 90 m²

⇒ 1 salle de repos dédiée

⇒ 1 salle des professeurs et une salle pour les ATSEM

⇒ Le bureau du Directeur

⇒ 1 local pour les activités culinaires,

le tout organisé autour d'un hall d'accueil spacieux et lumineux sur deux niveaux.



Hall d'accueil sur deux niveaux

Un soin tout particulier a été apporté tant sur l'accessibilité de l'école qu'aux dessertes intérieures du bâtiment. Chaque niveau est accessible de plain-pied par l'extérieur,

et un ascenseur assure la desserte interne entre les deux niveaux, pour les personnes à mobilité réduite.

L'espace extérieur offre deux espaces potentiels pour les récréations, l'un côté entrée principale, et l'autre côté cour, avec un préau, un local de rangement pour les jeux de cour, ainsi qu'un local dédié pour la cuisson des poteries.



Durant la phase de conception, nous nous sommes attachés à retenir des solutions supérieures aux normes réglementaires (surfaces des salles, nombre de sanitaires...).

Le dossier de réalisation est mené avec le concours d'un architecte, retenu parmi 25 dossiers de propositions, un bureau de contrôle et deux cabinets, l'un spécialisé dans le calcul des structures et l'autre dans la sécurité des réalisations.

Financement du projet

Comme vous le savez, notre commune a su profiter des années favorables pour éteindre sa dette et se mettre en capacité d'emprunter.

Le coût non subventionné d'une telle opération se doit d'être étalé sur plusieurs générations, ce qui nous amènera à recourir à l'emprunt pour assurer cet étalement.

A ce jour, l'acquisition du bâti et du terrain connexe s'est faite sur les fonds propres de la commune (renforcement du patrimoine immobilier communal).

Pour le financement des travaux, dont le montant prévisionnel s'élèvera à environ 1,6 M€ HT, nous avons sollicité et déjà obtenu 555 000 € de subventions auprès du Conseil général.

Un autre dossier de demande de subvention a d'ores et déjà été déposé pour obtenir une participation de la réserve parlementaire. Nous envisageons, dans la mesure des possibilités d'éligibilité, de déposer également une demande dans le cadre d'un contrat rural.

Déroulement de l'opération

- ⇒ Lancement appel d'offres pour l'architecte : août 2010
- ⇒ Attribution du marché pour l'architecte : novembre 2010
- ⇒ Elaboration du Cahier des Charges fonctionnel (Comité de Pilotage et consultation équipe enseignante) : de décembre 2010 à mai 2011
- ⇒ Dépôt du Permis de Construire : juin 2011
- ⇒ Validation du Projet en commission de sécurité : août 2011
- ⇒ Permis accordé en septembre 2011
- ⇒ Réalisation des dossiers techniques détaillés pour l'appel d'offres « tous corps d'état » : septembre 2011 à décembre 2011

Planning prévisionnel pour la suite :

- ⇒ Lancement appel d'offres : janvier 2012
- ⇒ Retour appel d'offres et choix des entreprises : mars 2012
- ⇒ Lancement des travaux : mai 2012
- ⇒ Réception de la nouvelle école : mai 2013



4 décembre 2009, le Président du Conseil général des Yvelines, Alain Schmitz, le Conseiller général, Hervé Planchenault, le directeur de l'école maternelle, David Bethenod et le Conseil municipal de Saint-Germain de la grange en visite sur le futur site de la nouvelle école maternelle.

Lorsqu'en 2006 le Président du Conseil Général a proposé d'adopter un plan exceptionnel d'aide aux communes pour la rénovation des équipements culturels et sportifs, j'ai souhaité et obtenu que ce dispositif soit étendu aux équipements scolaires.

De nombreuses communes en milieu rural se trouvaient en effet confrontées à des problèmes de vétusté et de capacité de leurs écoles dont les bâtiments les plus récents dataient pour l'essentiel des années 60.

Ce dispositif exceptionnel mis en place pour les années 2007/2008/2009 a connu un réel succès et révélé certains dossiers de grande qualité.

Le projet de Saint-Germain de la grange qui a donné lieu à un engagement tout particulier de vos élus, en fait partie.

Pertinent et nécessaire, il concourt intelligemment à plusieurs objectifs municipaux : offrir un meilleur accueil aux enfants naturellement, mais aussi conjuguer restructuration du cœur de village et réhabilitation du patrimoine ancien.

Je me réjouis de l'aboutissement heureux de ce dossier de Saint-Germain de la grange dans ce projet essentiel pour la vie du village et la préservation de son caractère rural.

**Hervé Planchenault
Vice-Président
du Conseil général des Yvelines**

Actualités

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



Rassemblement du 11 novembre dernier, Place Alphonse Mainguet, en présence des représentants de la section locale de l'Union Nationale des Anciens Combattants. La cérémonie s'est clôturée par un verre de l'amitié servi en mairie.

INFO RIAM



Parents, vous allez bientôt employer une(e) assistant(e) maternelle(le) indépendante et certaines questions administratives restent en suspens...

Des réunions d'information auront lieu :
le lundi 12 mars 2012 et le lundi 14 mai 2012 de 19h à 20h, à la Maison du Jeu de Paume à Neauphle le Château.

Contact : Stéphanie Bourbon-Bukowiecki

Tél. 34 89 54 82

S.bourbon@cccy.fr

ou riam.cccy@orange.fr

VISITE DU SOUS-PRÉFET À SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Le 20 décembre dernier, Monsieur Chapuis, Sous-Préfet des Yvelines est venu à la rencontre des Elus de Saint-Germain de la Grange.



Outre une présentation détaillée de la commune et de ses grands projets (école maternelle, PAVY II, station d'épuration...), c'était également l'occasion pour le Conseil municipal d'affirmer la position de Saint-Germain de la Grange sur l'intercommunalité.

La matinée s'est achevée par une visite de terrain : école maternelle actuelle, rue du bas Chatron, emplacement future STEP, place Mainguet, et future école maternelle.

Attention aux déchets dans les collecteurs d'eaux usées !

Récemment, suite à la détection d'une anomalie sur l'un des collecteurs du réseau eaux usées, le SIARNC a dû intervenir car l'écoulement ne se faisait plus correctement.

De nombreuses lingettes ont été retrouvées dans un des collecteurs du réseau d'eaux usées de notre village.

Leur rejet dans le collecteur public est illicite et est source de nombreux problèmes d'écoulement.

Rappel : Propriétaires de chiens, ces messages sont pour vous !

Vivre en société suppose, même pour un chien, de respecter quelques règles de bonne conduite, spécialement en milieu pavillonnaire où la densité de population, humaine et canine, génère des contraintes.

Nos amis à quatre pattes sont souvent à l'origine de nuisances bien réelles qui sont autant d'atteintes au confort et à la tranquillité de nos concitoyens : nuisances sonores, déjections, dégradations...

Il est donc recommandé de sortir vos chiens en laisse au niveau des habitations et d'éviter d'« encombrer » les trottoirs de vos voisins. Nos amis à quatre pattes ont tout l'espace de liberté nécessaire sur les chemins ruraux pour les balades au grand air.

CHIENS DANGEREUX

Pour les chiens dangereux :

- de première catégorie (chien d'attaque) les pitbull et boerbull,
- de deuxième catégorie (chien de garde et de défense), les rottweiler, tosa, staffordshire bull terrier, american staffordshire terrier,

les propriétaires doivent faire une déclaration en mairie, s'assurer que leur chien est toujours muselé et tenu en laisse par une personne majeure pendant leur promenade, sous peine d'amende.

Collecte des déchets verts

Pour l'année 2012, la collecte des déchets vert reprendra le mercredi 14 mars et s'achèvera le mercredi 21 novembre.

Cartes grises

Depuis le 1er septembre 2011, plus besoin d'attendre au guichet !

Les opérations concernant :

- les changements de domicile
- les immatriculations de cyclomoteurs
- les duplicatas

ne seront plus traitées aux guichets mais uniquement par voie postale ou par dépôt du dossier au pré-accueil.

Vous pouvez faire immatriculer votre véhicule chez un garagiste agréé.

Plus d'info sur : <http://www.ants.interieur.gouv.fr>

Rubrique « service pratique » puis « où immatriculer votre véhicule ? »

APPEL À VIGILANCE

Pour prévenir les cambriolages, la gendarmerie multiplie ses patrouilles. Le temps est l'ennemi des voleurs, découragez-les en compliquant leur tâche.

Les réflexes à adopter

- Dissimulez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : sac à main, clés de voiture, bijoux, etc..
- Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs.
- Si des individus prétendent être des agents de l'Etat, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (si nécessaire faites appel à la gendarmerie de votre domicile).
- Signalez-nous les comportements suspects.

De nombreux cambriolages sont encore commis, même en votre présence, de jour comme de nuit et souvent sans effraction.

Brigade de Gendarmerie

37 route de Pontel

78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

Tél. 01 34 91 76 80 – Fax 01 34 91 76 81

Recensement militaire

A lire attentivement par les jeunes gens
nés en 1996

Dans le cadre de la loi du 28 octobre 1997, tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la MAIRIE de son DOMICILE ou au consulat s'il réside à l'étranger.

Venez vous présenter à la Mairie

Pour l'année 2012, les jeunes GARÇONS et FILLES nés à partir du 1^{er} janvier 1996 se feront recenser à 16 ans, le mois de leur anniversaire. Une ATTESTATION de RECENSEMENT leur sera remise.

Cette attestation doit être conservée très précieusement, elle sera INDISPENSABLE pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, BTS, PERMIS de CONDUIRE...).

Aucun duplicata ne pourra vous être délivré par la Mairie.

Etat civil

ILS SONT VENUS AU MONDE

Suzanne TULMETS
née le 10 juillet 2011 à Versailles

Milina KRAMDI
née le 2 décembre 2011 au Chesnay

Emilie RUAULT
née le 7 décembre 2011 à Versailles

Morgane BOBOUL
née le 9 décembre 2011 à Poissy

Antonin GOURLÉ
né le 11 décembre 2011 à Poissy

Margot FERJOUX
née le 12 décembre 2011 au Chesnay

Victoire RABIOT
née le 18 décembre 2011 à Poissy

ILS SE SONT UNIS

Elzbieta SEMCZUK et Marek BEDYNSKI
le 3 septembre 2011

Alexandra-Maria AZEVEDO et José CORREIA BAPTISTA
le 3 décembre 2011

Dalila BEJAOUI et Eric RODRIGUES PIAIRO
le 17 décembre 2011

Toutes nos condoléances aux familles de

Rose SIEDLECKI veuve de Yves HELDMAN
décédée le 12 août 2011

Jacques ANDONIAN
décédé le 15 septembre 2011

Michel MORIN
décédé le 8 octobre 2011

Robert SITBON-BERKAIK
décédé le 28 décembre 2011

Agenda

à
conserver

Accueil Mairie Samedis et nocturnes

Le samedi de 9h à 11h30

- 7 janvier – 14 janvier
- 4 février – 11 février
- 10 mars – 17 mars
- 14 avril
- 5 mai – 12 mai
- 2 juin – 9 juin

Le vendredi (ouverture jusqu'à 20h)

- 20 janvier – 27 janvier (jusqu'à 19 heures)
- 17 février
- 23 mars – 30 mars
- 25 mai
- 15 juin – 22 juin – 29 juin

Déchetterie Intercommunale

Route de Septeuil à Villiers Saint-Frederic

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h à 19h
Mercredi de 16h à 19h
Vendredi 16h à 19h
Samedi de 10h à 12h et 14h à 19h

Nouveau

ZUMBA et COUNTRY

L'association VITA'GYM & SPORT NATURE
propose des ateliers de Zumba et de Country
salle Jules Gohard.

Samedi 14 janvier : Zumba
11 février : Country
10 mars : Zumba
7 avril : Zumba
12 mai : Country
9 juin : Country

TARIF : 8 €
Durée 1h30 - de 14h30 à 16h

Téléchargez le bulletin d'inscription sur le site :
www.saint-germain-de-la-grange.net